

femmes protestantes

Réforme de la LPP:

nous disons «non».

Parce que nous soutenons les femmes en situation précaire.

De nombreux chantiers sont ouverts dans le domaine de la prévoyance vieillesse. Approuver la proposition actuelle le 22 septembre, ce serait tenter de combler plusieurs trous avec une toute petite pelle – une Réforme de la LPP. Nous dirons donc «non» le 22 septembre.

Les partisan-es du «oui» à la réforme de la LPP aiment argumenter avec des chiffres, et mettent en avant le 15% de personnes actives qui seraient concernées, dont 77% de femmes. Le seuil d'accès, notamment, serait abaissé à CHF 19 845. Aucune mention cependant des personnes dont le revenu restera en dessous de ce seuil d'accès, même après la Réforme. Là aussi, il s'agit majoritairement de femmes, au nombre de 227 000. Car elles effectuent encore et toujours la majorité du travail de care et ne bénéficient en même temps que d'une couverture minimale dans des emplois mal payés. Nous sommes solidaires avec les personnes à qui l'on continue de dire que leur travail ne vaudra rien quand elles seront à la retraite.

La réforme toucherait 15% des personnes actives, c'est-à-dire 527 000 personnes. Les projections indiquent qu'elle leur serait favorable. Mais cela reste des projections. Dans les faits, 340 000 femmes et leurs employeurs cotiseraient davantage au deuxième pilier qu'aujourd'hui, afin de consolider le système d'épargne. Cela deviendrait nécessaire, car la baisse du taux de conversion entraînerait une diminution des montants versés à la retraite. Un argent dont les personnes à faible revenu, en particulier, ont plutôt besoin ici et maintenant – pour couvrir des frais de soins dentaires par exemple ou en raison du renchérissement, dont les très riches caisses de pension ne tiennent toujours pas compte.

Il est très important pour nous que le système de prévoyance devienne plus transparent. Que les femmes s'occupent activement de leur prévoyance vieillesse et qu'elles sachent comment elles peuvent éventuellement obtenir des améliorations. Pour cela, il faudrait en premier lieu un système qui tienne pleinement compte du secteur des bas salaires. Un système qui n'argumente pas avec des avantages hypothétiques pour l'avenir, pour lesquels on devrait payer plus ou moins maintenant – cela dépend en effet de chaque caisse de pension. Un tel système ne nous satisfait pas. La Réforme ne permettrait pas d'améliorer la situation de nombreuses femmes. Hypothétiquement, les jeunes femmes auraient des rentes plus élevées – mais en cas de «oui», elles aussi payeraient d'abord des cotisations plus élevées pendant des décennies, les versements ultérieurs restant inconnus. La Réforme ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux: le travail de care non rémunéré, les bas salaires des femmes durant toute leur période d'activité professionnelle, un système d'assurance opaque lors d'emplois multiples. Autant d'injustices du système qui conduisent à la pauvreté des femmes à l'âge de la retraite.

Mais sur les 15% de personnes qui en bénéficieraient, 77% seraient des femmes. Devrions-nous donc nous contenter d'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras? Non. Car une incertitude demeure: vaut-il la peine d'avoir moins d'argent à disposition maintenant pour éventuellement un avoir un peu plus quand nous serons âgées?

femmes protestantes

Nous demandons une réforme qui repose moins sur des hypothèses et qui tienne mieux compte du parcours professionnel actuel des femmes. Nous exigeons un système de prévoyance vieillesse qui propose des solutions reflétant la réalité. Un système qui prend au sérieux les problèmes liés aux bas salaires tout au long de la vie dans les «professions féminines», au nombre important de femmes travaillant à temps partiel et aux interruptions du parcours professionnel. Nous demandons qu'une solution soit trouvée pour que le travail de care soit également assuré dans le deuxième pilier, comme c'est déjà le cas dans le premier pilier. Le travail de care est une condition de base pour toutes les prestations économiques et doit être repensé et reconnu. Il doit être réparti paritairement entre les sexes, avec entre autres un congé parental digne de ce nom.

Nous ne voulons pas seulement un petit pas dans une direction incertaine, mais un grand pas, clair et sans équivoque, vers une vie digne pour toutes les femmes. En effet, la pauvreté des femmes âgées n'est pas une situation qu'elles ont choisie ou dont elles sont les seules responsables.

femmes protestantes (anciennement Femmes Protestantes en Suisse) avait décidé en 2022 de laisser la liberté de vote sur le relèvement de l'âge de la retraite des femmes dans le cadre d'AVS21. Nous avons vu, à côté d'éléments négatifs, des éléments positifs, comme la flexibilisation de la retraite, et avons confiance dans le fait que la réforme de la LPP permettrait de prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la pauvreté des femmes âgées. La présente Réforme ne comblerait certainement aucun des trous existants. La pelle est bien trop petite et la quantité de matériel trop faible pour cela. C'est pourquoi nous recommandons aujourd'hui un «non» net à la réforme de la LPP et un «oui» clair à une politique sociale et économique féministe!

* Source des chiffres: Étude de la BSS, Auswirkungen der BVG-Reform, Basel, 21.3.2024 ([Auswirkungen der BVG-Reform \(bss-basel.ch\)](https://www.bss-basel.ch/Auswirkungen_der_BVG-Reform)) (Effets de la réforme de la LPP, en allemand).